

Prangins, le 27 novembre 2015

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 27 octobre 2015

Sous la présidence de M. Robert Bernet, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnoise (DISREN) par M. Gérard Cretegny, Président du CODIR du Conseil régional
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Communications de la Municipalité
- 7) **Préavis municipal no 77/15**
Réponse au postulat de M. Y. Buccioli pour « une politique communale en matière de transports publics »
- 8) **Préavis municipal no 82/15**
Arrêté d'imposition 2016
- 9) Interpellation de Mme Anita Rihs pour le déplacement de la plaque commémorative de Ernest Schaeppi située dans la cour de l'école des Morettes
- 10) Annonce des préavis à venir
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

- Le **PRESIDENT** salue le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, M. Gérard Cretegny, Syndic de Gland, accompagné de M. François Debluè, Syndic de Founex, pour la présentation du DISREN et souhaite à tous la bienvenue.

1/ Appel

Avec 52 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 51 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mme Patricia Perard Jaquier ainsi que MM. Marc Baumgartner et Christophe Perret.

Le Syndic excuse l'absence de M. Cyrille Perret, retenu par des obligations professionnelles, ainsi que Mme Violeta Seematter, qui participe à la remise des prix qui clôture le sondage organisé par la région sur l'offre des transports publics. Aussi, Mme Violeta Seematter rejoindra l'assemblée plus tard.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Mme Anita Rihs a déposé une interpellation pour le déplacement de la plaque commémorative de M. Ernest Schaeppi située dans la cour de l'école des Morettes.

Le Président propose de rajouter cette dernière au point 9 de l'ordre du jour. Vote.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

3/ Présentation du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) par M. Gérard Cretegy, Président du CODIR du Conseil régional

Monsieur le SYNDIC souhaite la bienvenue à M. Gérard CRETEGNY, Président du Comité de directeur (CoDir) du Conseil régional, ainsi qu'à M. François DEBLUE, membre du Comité de direction du Conseil régional. Tous deux sont non seulement Syndics, mais également Députés au Grand Conseil, soit deux personnes bien impliquées au niveau de la région et du Canton.

En préambule, le SYNDIC fait référence au préavis de la Municipalité intitulé « DISREN » et rappelle que cette problématique avait été discutée avec le dépôt d'un précédent préavis traitant du « Plan des investissements régionaux - PIR ». Ce dernier avait été soumis au Conseil communal à fin 2013, pour être accepté à une très large majorité.

Or, malgré l'approbation du PIR par 34 communes sur 44, ce dernier n'avait pas atteint le seuil minimum requis au niveau de la région. Aussi le projet avait été remis à des temps meilleurs.

Le nouveau préavis du DISREN a été analysé par la COFIN qui relève plusieurs interrogations au niveau de l'approche financière, ce sans remettre en question le concept de base.

Au vu de ce qui précède et, au vu des vacances d'octobre, la COFIN a souhaité prendre un peu plus de temps pour rendre son rapport. Dès lors, le préavis du DISREN sera soumis vraisemblablement au Conseil communal lors de sa séance du mois de mars 2016.

Dans l'intervalle, la Municipalité a proposé au PRÉSIDENT de prévoir une information par le biais d'une présentation du DISREN,

et répondre ainsi aux éventuelles interrogations de chacun, concernant cette nouvelle approche de concept de développement de projets régionaux.

Cela étant, la parole est donnée aux intervenants, MM. Gérard CRETEGNY et François DEBLUE, qui commentent une présentation « Powerpoint ».

Cette dernière est remise en annexe et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

A l'issue de cette présentation, la discussion est ouverte.

- M. Michel AUGSBURGER s'interroge au niveau du fonds solidaire de 0.1 points (à budgétiser) qui vont être utilisés uniquement en cas de besoin et des 0.9 points qui serviront à la solidarité.

En cas de non-utilisation des 0.1 points sur plusieurs années, que se passerait-il si la Commune de Prangins en aurait la nécessité.

- M. Gérard CRETEGNY répond que les 0.1 points suivront la même courbe que les autres investissements, à savoir, un point de situation - adressé aux Communes - sera effectué annuellement et les fonds seront libérés chaque année (délais pas encore fixés). Il s'agit donc de 0.1 points/an, il n'y aura pas de cumul, soit au bout de 10 ans, il ne sera pas demandé l'équivalent de 0.1 points.

Ce système fonctionne année après année et est, de ce fait, sécurisé à ce niveau-là.

- M. Michel AUGSBURGER demande, pour meilleure compréhension, si le point d'impôt pour l'ensemble de la région avoisine les Chf 8 mios, ceci représente un montant de Chf 800'000.--/an versé dans le fond solidaire. Ce dernier sera libéré dans l'année (date pas connue) en cas de non-utilisation.

Dans cette hypothèse et, au vu de cette libération annuelle, M. Michel AUGSBURGER s'interroge au cas où des communes auraient besoin, durant la deuxième année, de Chf 1 mio. Elles n'auront donc pas/plus ces liquidités. *Que se passera-t-il ?*

- M. Gérard CRETEGNY précise qu'il faut travailler un moment donné sur la confiance. Un élément est sûr, à savoir, des calculs ont été faits sur des projets qui sont actuellement (ou presque) réalisables et qui doivent encore faire l'objet d'un crédit. Aussi les 20 projets ne vont pas être soumis immédiatement, ils seront proposés petit à petit (cas d'urgence réservés). En conséquence, dans les trois ans et demi à venir, les montants en question permettront de voir l'avenir avec tranquillité.

Sans connaître la conjoncture dans cinq ans, il peut arriver une année où il y a un problème de ce type. Toutefois, M. Gérard CRETEGNY pense que si le Conseil régional n'arrive pas à régler ce dernier l'année suivante pour tenter de trouver des solutions, le plan des investissements du Conseil régional ne pourra pas se poursuivre.

Pour rappel, les projets doivent être validés en premier lieu par le Conseil intercommunal du Conseil régional. Or, si toutes les communes ont le même problème, le Conseil régional aura des difficultés à faire valider certains projets.

Enfin, il y a ce premier arrêt au bout de trois ans et demi et ensuite, tous les cinq ans, pour revenir devant toutes les communes. En effet, le travail fait actuellement doit être réitéré tous les cinq ans, ce qui amène une certaine sécurité.

- M. Roland HAAS s'interroge au niveau de la répartition des voix au niveau de la Municipalité et du Conseil communal. *Qui décide de cette répartition ?*

- M. Gérald CRETEGNY répond qu'actuellement les statuts mentionnent une voix par tranche de 1'000 habitants. Or, la révision des statuts prévoit le rajout d'une voix pour toutes les communes afin que ces dernières puissent avoir un représentant de leur Conseil communal/général qui puisse siéger également, ce pour des questions d'égalité.

Par la suite, le choix de faire représenter la commune par un/des membre(s) de l'Exécutif avec/sans membre du Législatif relève d'un arrangement interne au sein de la commune. Une seule règle subsiste néanmoins, à savoir que les membres de la Municipalité représentent au minimum le 50 % des voix.

- M. Olivier BINZ s'interroge au niveau du Comité de gouvernance des projets, *qui décide de la pertinence et de la priorisation des projets ?*

- M. Gérald CRETEGNY répond que la question des priorisations est étudiée par les techniciens du Conseil régional qui présentent ensuite les projets au Comité directeur (CoDir). Ceux-ci sont également discutés avec les porteurs du projet en question.

Le dessein est par la suite proposé, sous forme de préavis, au Conseil intercommunal du Conseil régional.

Plus personne ne demandant la parole, MM. Gérald CRETEGNY et François DEBLUE sont remerciés pour leur présentation.

4/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015

- M. Gilles MAUROUX, en page 295, dans son intervention, il faut lire « M. Gilles MAUROUX rajoute que **la rampe..** » et non « ..les escaliers ».

Par ailleurs, lors de cette même intervention, il n'a pas été dit « *Si le lotissement du bas ne se réalise pas, la création d'un nouveau trottoir est superflu* ». Cette annotation est à retirer.

- Le SYNDIC, en page 289, avant dernier paragraphe de son intervention. Corriger le texte comme suit : « *La Municipalité a jusqu'au mois de juillet **financé**, grâce à la trésorerie courante, env. Chf 4 mios. Par la suite, **il a été nécessaire d'avoir recours l'emprunt*** ».

En page 290, premier paragraphe, propose la correction suivante, soit « ... par le biais de **la** trésorerie » en lieu et place de « ...par le biais de dite trésorerie ».

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015, tel que modifié, est accepté par 43 oui et 8 abstentions.

5/ Communications du Bureau du Conseil

- Le **PRESIDENT** précise que chaque Conseiller reçoit ce soir quatre documents :
 1. Questionnaire à compléter pour le paiement des commissions par compte bancaire/postal. Ce document sera également transmis par courriel. Le paiement des indemnités des Commissions se fera en fin d'année civile et en fin d'année politique.

Seuls les « Jetons de présence » seront payés en mains propres lors de la séance du mois de juin.
 2. Le budget 2016
 3. L'Amendement de la Municipalité pour le préavis 81/15 concernant le DISREN
 4. L'annexe au procès-verbal de la séance du 23 septembre 2015
- Le préavis No 81/15 concernant le DISREN, ainsi que le rapport de la COFIN y relatif, seront présentés lors de sa séance du 03 mars 2016.
- Le **PRESIDENT** remercie les personnes qui ont œuvré au bon déroulement du dépouillement des votations fédérales du dimanche 18 octobre 2015. La participation à ces élections dans la Commune de Prangins s'est montée à 43.6%.
- Le **PRESIDENT** informe qu'une séance d'information concernant la proportionnelle, pour les prochaines élections communales, sera présentée par le Préfet, M. Jean Pierre Dériaz, en date du 5 novembre à 20h00 dans la salle du Conseil. Un flyer a été distribué sous forme de « Tous ménages » cette semaine.

Les communications du Bureau étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Communications de la Municipalité

Le SYNDIC

A l'exception de Mme Martine Baud, chacun a des communications à faire sur l'actualité et les dossiers en cours.

Mme Violeta SEEMATTER

1. Transports publics

A participé ce jour à la remise des prix de l'enquête de satisfaction des transports publics, qui a eu lieu du 17 au 22 septembre 2015. En chiffres, cela représente 2800 questionnaires distribués dont 470 ont été retournés. Ces derniers sont en phase de dépouillement, les résultats seront transmis ultérieurement.

Par ailleurs, un Pranginois est sorti premier gagnant du concours, en recevant un vélo électrique offert par le garage Chevalley. Deux autres pranginois se sont vus discerner également un prix.

2. Commission culturelle

Le 28 novembre 2015 verra la deuxième édition de « Prangins se Marre » aux Morettes.

Le 05 novembre 2015, le Téléthon sera organisé devant la Maison de commune.

Mme D.-Ella CHRISTIN

1. Préavis No 80/15

Demande d'un crédit de CHF 46'000.-en vue de la pose d'un nouveau système de vidéosurveillance sur le site du Port des Abériaux et règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Confirmation que ce préavis a été retiré par la Municipalité.

Le fond reste le même, le règlement va demeurer à l'identique. La raison de ce retrait est de s'assurer que le Conseil communal puisse distinguer clairement, dans son vote, lors des conclusions, l'adoption du règlement et l'adoption pour la demande de crédit.

Aussi, le titre et les conclusions ont été revus.

2. Conseil régional du district de Nyon

Le Conseil intercommunal du Conseil régional a accepté, lors de sa séance du 24 septembre 2015, les nouveaux statuts du Conseil régional. Ce processus a été élaboré avec la consultation préalable de l'avant-projet des statuts auprès de l'ensemble des Communes membres du Conseil régional.

Une commission ad hoc du Conseil communal de Prangins a étudié cet avant-projet et fait part de ses remarques. Il en a été fait de même au sein de l'Exécutif pranginois. Ces observations ont été transmises au Conseil régional début juillet 2015.

Ce dernier a pris l'ensemble des remarques des Communes afin de les inclure dans le projet de statuts. Adoptés à une large majorité lors de la dernière séance précitée, la prochaine étape sera la présentation d'un préavis type. Les Législatifs devront se prononcer d'ici fin mars 2016.

M. Cyrille PERRET

En son absence, le SYNDIC fait part des communications de son collègue municipal.

1. Déchetterie intercommunale « En Messerin »

L'ouverture est repoussée au mardi 1er décembre 2015 à 13h30. L'inauguration officielle sera effectuée en début d'année 2016.

Un livret avec explications pour l'utilisation de dite déchetterie parviendra aux habitants dans le courant du mois de novembre 2015.

Le SYNDIC

1. Salle du Conseil communal - équipement

Un nouveau beamer a été installé. Celui-ci fonctionne via le Wifi et transmet non seulement l'image, mais émet également le son.

2. TéléDôle S.A.

Cette instance souhaite devenir une société d'équipements touristiques, propriétaire de l'infrastructure, et désire confier l'exploitation du domaine skiable à la société d'exploitation Sogestar qui gère le domaine skiable du massif de la Dôle, côté français. Ceci demeure toutefois encore à l'étude.

Dans cet esprit, les communes ont été approchées pour céder leurs actions au Conseil régional. La raison est que TéléDôle S.A. a 47 actionnaires publics qui représentent 94 % des actions. Aussi, en matière d'efficacité décisionnelle, de solidarité et d'amélioration de la visibilité par rapport à des tiers, le Conseil régional a proposé aux Communes de lui céder l'ensemble de leurs actions. Ces dernières avaient été acquises à l'époque avec une valeur nominale.

Ces actions figurent actuellement au bilan pour une valeur de Chf 1.--. L'idée à ce jour est d'avoir un seul actionnaire public qui représente toujours 94 %. En effectuant cette opération, les Communes n'étaient pas seulement actionnaires, mais cautionnaient un prêt que le Canton avait fait à TéléDôle S.A. pour un montant d'env. Chf 3 mio au départ, étant précisé qu'une partie de ce prêt a, à ce jour, été amorti.

Au vu de ce qui précède, le cautionnement des différentes Communes sera repris entièrement par le Conseil régional.

Aussi, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 26 septembre 2015, de céder ses actions au Conseil régional, dont la valeur vénale au bilan se monte à Chf 1.--.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

7/ Préavis no 77/15

Réponse au postulat de M. Y. Buccioli pour « une politique communale en matière de transports publics »

Le PRESIDENT appelle Mme Bettina VENEZIA, Présidente de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Yvan BUCCIOLI s'insurge contre l'infime rapport de la Municipalité au postulat que le Conseil avait accepté, sans opposition, le 27 juin 2014. Il relève que ce rapport est déposé après plus d'une année, alors que le délai de réponse était fixé à 6 mois.

Il rappelle que ce postulat avait été déposé à la suite d'une demande d'augmentation de charges extrabudgétaires « urgente » de plus d'un demi-million de francs. Cette demande avait été formulée sous la forme d'un chantage et sur laquelle le Conseil communal n'avait pas d'autre choix que d'accepter.

Il remémore également que la commission de gestion avait été incapable de faire la lumière sur le poste budgétaire des transports publics (cf. ses rapports Nos 56/14 et 67/15 relatifs aux comptes 2013, respectivement 2014), aucune réponse à ses interrogations n'ayant été fournie par la Municipalité.

Aussi, lors du dépôt de son postulat, le manque de préparation de l'Exécutif avait été soulevé.

M. Yvan BUCCIOLI relève les différents points évoqués dans le rapport en question, à savoir, que la politique de transports publics est de compétence municipale, qu'en 2018 la concession sera caduque (sans précision de date), que la Municipalité pourrait se transformer en « transporteurs publics » en engageant des chauffeurs, que « confusément » elle choisirait alors en même temps un autre prestataire (ce qui manque de clarté), et qu'une réflexion s'effectuera courant 2016, avec l'assurance que les suivants feront mieux, et regrette qu'il soit à ce jour trop tôt pour commencer une étude.

Au vu de ce qui précède, il invite les Conseillers à refuser cette réponse - sous forme de rapport - en renvoyant le postulat à la Municipalité.

Personne d'autre ne demandant la parole, la discussion est close.

Mme Bettina VENEZIA lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 77/15
est refusé par 47 non et 4 abstentions**

**8/ Préavis municipal no 82/15
Arrêté d'imposition 2016**

Le PRESIDENT appelle M. Daniel FRIEDLI, Président de la commission des finances (COFIN), pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Daniel FRIEDLI revient sur l'un des points du rapport de la commission, à savoir que, lorsqu'il a été rédigé, le budget 2016 n'était pas encore sorti. En effet, dans le rapport, il est précisé que la présentation d'un budget équilibré apparaît d'ores et déjà comme une mission difficile, voire impossible.

Or, à la lecture du budget reçu, cette annotation à toute sa raison d'être, puisque le déficit prévu est de Chf 690'000.--.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close.

M. Daniel FRIEDLI lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 82/15
est accepté à l'unanimité**

Le SYNDIC remercie la COFIN pour son travail où il a été, entre autre, relevé la diminution des recettes fiscales en 2015. Or, selon les dernières évolutions reçues ce matin même, elles sont annoncées relativement favorables. Aussi, le résultat sera moindre par rapport à ce qui a été mentionné dans le rapport de la commission.

9/ Interpellation de Mme Anita Rihs pour le déplacement de la plaque commémorative de Ernest Schaeppi située dans la cour de l'école des Morettes

Le PRESIDENT invite Mme Anita RIHS pour la lecture de son interpellation.

« Lors de notre séance du 23 septembre dernier, la réponse de la Municipalité à ma demande sur l'emplacement de la plaque commémorative que j'estimais inadéquat et très caché, m'a paru surprenante pour les raisons suivantes :

- *Emplacement à la hauteur des enfants qui, pour la plupart, ne savent pas lire à cet âge ;*

- *La règle tacite en vigueur pour la pose de ce genre de plaque commémorative veut qu'elle soit placée à un endroit visible de tous, généralement à côté de la porte d'entrée d'un établissement, extérieur ou intérieur ;*
- *Au vu de l'importance du legs de M. Ernest Schaeppi - pour rappel plus de 1 mio pour des investissements à buts sociaux - il me semble que cette reconnaissance mérite une place plus adaptée et de ce fait plus mieux exposée ;*
- *Pour ceux qui l'ont connu, Ernest Schaeppi était une figure du village. Handicapé de naissance, on le croisait juché sur son vélo, pour se rendre à la gare de Nyon où il avait l'habitude de prendre le train - sa grande passion - pour sillonner la Suisse. Tous les conducteurs de train le connaissaient et l'invitaient souvent à monter dans la locomotive et Ernest Schaeppi en était très fier et heureux. Il était également plaisantin et touchant dans son approche des gens.*

Pour ces diverses raisons, je prie la Municipalité de bien vouloir étudier ma demande pour ce changement d'emplacement et remercie les Conseillers communaux de soutenir ma démarche »

Plus de 5 membres soutenant cette interpellation, cette dernière est soumise à la Municipalité pour réponse séance tenante ou, lors d'une prochaine séance.

- Mme Martine BAUD souhaite répondre séance tenante.

La plaque commémorative devait représenter tant l'école que l'UAPE, soit les deux entités. Aussi, la cour de récréation, voire son entrée, a paru l'endroit le mieux adapté. Au vu de ce qui précède, est-ce la hauteur qui dérange ou est-ce que c'est le fait qu'elle soit dans la cour de récréation ?

Dans tous les cas, l'intention de la Municipalité a été de rendre hommage à M. Ernest Schaeppi et non pas de le dévaloriser par une hauteur jugée non conforme.

La Municipalité se penchera sur un nouvel emplacement.

- Mme Anita RIHS remercie la Municipalité pour sa réponse ainsi que les Conseillers pour leur soutien.

- Mme Martine BAUD rajoute que la famille de M. Ernest Schaeppi a remercié la Municipalité pour cet hommage rendu, sans soulever de problème quant à son emplacement.

10/ Annonce des préavis à venir

Les préavis suivants sont annoncés :

- Réponse au postulat de M. Y. Bucciol- pistes cyclables (Mme V. Seematter)
- Construction du bâtiment abritant la cantine scolaire (Mme D. Ella Christin)
- Travaux de transformations et d'assainissement du bâtiment dénommé « Ancienne administration » (Mme D.-Ella Christin)

- Amélioration du système de vidéosurveillance sur le site des Abériaux (Mme D.-Ella Christin)
- Aménagement du chemin du Creux-du-Loup (M. C. Perret)
- Budget 2016
- Politique de stationnement privilégiée
- Révision des tarifs et autres émoluments tarifaires en matière de constructions
- Aménagement de la route de l'Etraz (M. C. Perret)
- Révision des statuts du Conseil régional (printemps 2016)

11/ Propositions individuelles et divers

- M. Daniel BUJARD demande si la Commune de Prangins a été contactée pour l'accueil de migrants.

- Le SYNDIC informe que le Canton a procédé à un recensement des endroits potentiels susceptibles d'accueillir des migrants. Le 08 novembre 2015, l'Assemblée des Syndics recevra le Conseiller d'Etat, M. Philippe Leuba, ainsi que d'autres intervenants, afin de débattre de cette problématique. Il précise néanmoins que la Commune de Prangins pourrait être sollicitée pour l'accueil des migrants.

- M. Jacques AUBERSON demande la raison de l'enlèvement de trois containers enterrés à la déchetterie du chemin du Curson.

Pour le surplus, il fait référence au marquage de la route de l'Etraz, suite aux travaux, qui laisse à désirer. Il rajoute que la route en question ne devant pas subir, à court terme, de nouveaux travaux de réfection, il aurait été judicieux de profiter de refaire son marquage dans son intégralité.

Par ailleurs, M. Jacques AUBERSON revient sur sa demande concernant le sentier du chemin des Morettes, peu éclairé et traversé par des racines, ce qui engendre une malformation du sentier. Le Municipal, M. Cyrille PERRET, avait alors informé qu'une remise en état serait effectuée, ce qui n'a pas été le cas.

- Le SYNDIC se renseignera quant à l'enlèvement des trois containers enterrés. Les autres remarques seront transmises au Municipal, M. Cyrille PERRET.

- M. Denys CHEVALIER informe que les trois containers enterrés ont été déplacés à la nouvelle déchetterie intercommunale.

Par ailleurs, il relève qu'il a eu l'occasion, avec d'autres personnes, d'écouter l'enregistrement de la dernière séance du Conseil communal - au moyen d'oreillettes (casque) - en vue de l'établissement du procès-verbal. Il soulève la situation catastrophique pour la secrétaire d'établir le procès-verbal dans ces conditions, des passages étant inaudibles. En effet, chaque bruit de fond est amplifié, couvrant ainsi l'intervention de certains Conseillers et/ou membres de la Municipalité.

Tout comme l'acquisition du nouveau beamer, M. Denys CHEVALIER propose à la Municipalité de prévoir une amélioration de la prise du son.

- M. Daniel FRIEDLI demande si le nouveau beamer est capable de projeter sur toute la largeur de l'écran.

- M. Georges SUTER fait référence à la liste des membres du Conseil mise à jour. Il propose que celle-ci ne mentionne qu'une date, soit celle de sa version, soit celle de la liste des membres au XX.XX.XXXX. Par ailleurs, pour meilleure lecture, il suggère également d'ôter le soulignement en bleu (lien hypertexte) sous les adresses mails.

- Mme Marie-Madeleine RICKLI rappelle qu'elle avait déjà écrit à la Commune, il y a vingt ans, pour informer que le sentier des Morettes était impraticable.

- M. Jacques ANTOINE informe avoir reçu, comme tous les habitants, les nouveaux tarifs de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) SA. En page 13, apparaît la photographie de la future déchetterie avec des panneaux solaires photovoltaïques. Aussi, il souhaite savoir si un arrangement financier a été conclu avec la SEIC et, dans l'affirmative, sous quelle forme.

- Mme D.-Ella CHRISTIN rappelle que la Municipalité, dans son souci de promouvoir les énergies renouvelables, avait signé deux conventions avec la SEIC pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur deux toitures du territoire pranginois, à savoir, sur celle du collège de la Combe, et sur celle de la nouvelle déchetterie. Ces conventions prévoient une rétribution pour la mise à disposition de ces toitures communales.

- M. Jacques AUBERSON fait référence au nouveau Règlement du Conseil communal en cours d'approbation auprès du Canton depuis plus d'une année. Ce délai de retour est incompréhensible.

- Le SYNDIC précise que des rappels ont été effectués à plusieurs reprises auprès du Canton, en vain. Entretemps, la loi sur les Communes (LC) fait foi, l'ancien règlement du Conseil étant devenu caduc.

- M. Yvan BUCCIOL propose que le Conseil communal écrive un courrier au Canton pour faire bouger les choses.

- Le PRESIDENT prendra langue avec le Préfet pour connaître les compétences du bureau à ce niveau, dès lors qu'il s'agit d'un préavis de la Municipalité.

- M. Michel AUGBURGER informe que le Conseil communal avait déjà été confronté à cette situation en 2006-2007 dans le cadre de la péréquation financière où la Commune de Prangins était fortement sollicitée.

Le Conseil communal avait alors écrit un courrier, par le biais du bureau, interrogeant le Grand Conseil avec des questions bien précises. Or, aucune réponse n'avait été donnée.

- M. Gilles MAUROUX informe que, en réponse à M. Denys CHEVALIER, l'équipement de sonorisation de la salle du Conseil communal a été installé alors qu'il était lui-même président. Cette problématique, s'il y a, relève de la compétence du Président. Dans cette hypothèse, il y a lieu de prendre contact avec M. Schupbach pour régler ce problème technique.

- M. Roland HAAS fait référence une nouvelle fois à l'affichage au pilier communal et s'étonne que l'extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de la Police Nyon-Région (PNR) soit manquant.

- Mme Violeta SEEMATTER répond que les extraits de procès-verbaux sont affichés systématiquement. Toutefois, renseignements seront pris quant à ce manquement.

11/ Contre-appel

La présence est de 52 membres. La séance est levée à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Robert Bernet

Nathalie Angéloz

Annexe : ment.